

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-765675

NY6772 cr

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3101

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ZAMRANE Abdell. Irah.

Date de naissance :

17 - 02 - 1965

Adresse :

18 rue Amsterdam Essa.

Tél. :

0661318825

Total des frais engagés :

1150,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

30/05/2022

Nom et prénom du malade :

ZAMRANE Abdell. Irah. Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Dise de Lyme.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Cesa

Le : 03/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Amra

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
32/09				INP : 0511444188 Dr. OULADLAHCEN AND SOUFI Professeur d'Enseignement Supérieur Maladies Infectieuses et Tropicales
20/22				CG.

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue Dr. Samir BOUTAHIM	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Biologiste RDC Imm. 828 Bd. Ibn Sina Hay Hassani Tél : 05 22 89 69 87 / 05 22 93 32 21 Fax : 05 22 89 69 88	03/10/23	B.G.S.O.	1150,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : []
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

ODF PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		Coefficient des travaux
H	25533412 21433552 00000000 00000000	Montants des soins
D	00000000 00000000 35533411 11433553	Date du devis
G	B	Date de l'exécution
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

مصحة الاختصاصات الشفاء

Clinique des Spécialités Achifaa

Angle Rues Lahcen El Arjouni et Lavoisier (face Hôpital 20 Août)
05 22 85 92 20 (10 L.G.) - Fax : 05 22 86 22 23 - Casablanca - Maroc

30/09/2022

ن زانوبي اسدل - لـ.

- 1) Sérologie **LABORATOIRE HAY HASSANI**
Dr. Samira BENBRAHIM
Biologiste
RDC n°m. 828 Bd. Ibn Sina Hay Hassani
Tél: 05 22 89 69 87 / 05 22 93 32 21
Fax: 05 22 89 69 88
- x 2) Sérologie de Sangue de Monogloboles.
- x 3) Dosage antigénique sous population lymphocytaire
- 4) PCR CMV.

Dr. OULADLAHCEN Ahd
Professeur d'Enseignement Supérieur
Maladies Infectieuses et Tropicales

LABORATOIRE HAY HASSANI

D'analyses Médicales et Biologiques

Immeuble B28, RDC N° 1, Bd. Ibn Sina - Hay Hassani - Casablanca

Facture

Facture N°: 2023-000467

Date 03/10/2022

Patient Mr ZAMRANE Abdel-ilah

Date Prélèvement : 03/10/2022

Analyses	Valeur en B	Montant
IgG : Immunoglobulines G	150	180,00
IgA : Immunoglobulines A	150	180,00
IgM : Immunoglobulines M	150	180,00
SEROLOGIE DE LA BORRELIOSIS DE LYME	500	600,00
Total B	950	1 140,00
APB	1,0	10,00
Majoration de garde		
Total		1 150,00

Note d'honoraire: Mille cent cinquante dirhams***

Dr. Samira BENBRAHIM
Biologiste
RDC Imm. 828 Bd. Ibn Sina Hay Hassani
Tél: 05 22 89 69 87 / 05 22 93 32 21
Fax: 05 22 89 69 88



Dr. Samira BENBRAHIM
 Pharmacien Biologiste
 Diplôme Université Paris Descartes
 DU Assurance de la qualité en biologie médicale
 DU Auditeur qualité en biologie médicale

مختبر تنبير
التحاليل الطبية
الحي الحسني

Casablanca, le : 03/10/2022

Dossier N° : 031022-046



Nom : Mr ZAMRANE Abdel-ilah

Code Patient : 22-02759 Prélèvement du: 03/10/2022 10:42:

Compte rendu d'analyses

Page : 1/1

ANALYSES IMMUNOLOGIQUES

IgG : Immunoglobulines G : 9,84 g/l (7 - 16)

(Technique : immunoturbidimétrie)

IgA : Immunoglobulines A : 3,08 g/l (0,7 - 4)

(Technique : Immunoturbidimétrie)

IgM : Immunoglobulines M : 1,32 g/l (0,4 - 2,3)

(Technique : immunoturbidimétrie)

ANALYSES DIVERSES

Valeurs Usuelles

SEROLOGIE DE LA BORRELIOSSE DE LYME

(Technique : Analyse sous-traitée. Voir dossier cerba)

Ac anti-B.burgdorferi IgG : 11,0 Limite UA/ml Seuil : 10 UA/ml

< 10 UA/ml : Recherche négative

10 à <= 15 UA/ml : Taux limite

> 15 UA/ml : Recherche positive

Ac anti-B.burgdorferi IgM : 40,0 Positif UR/ml Seuil : 16UR/mL

<16 UR/ml : Recherche négative

De16 à 24 UR/ml : Taux limite

> = 24 UR/ml : Recherche positive

Augmentation du taux des IgG anti burgdorferi avec persistance d'IgM .

A interpréter en fonction du contexte clinique .

Un test de confirmation en immunoempreinte est recommandé.

Le Biograpiste

Immeuble B28, RDC N° 1, Boulevard Ibn Sina, Hay Hassani - Casablanca (à coté dar El Hamra)
 Tél. : 05 22 89 69 87 / 05 22 93 32 21 - Fax : 05 22 89 69 88

R.C. :272 254 - T.P. :35001675 - I.S. :51400810 - TVA :751107 - CNSS :6067195 - ICE :0004 99965 000047 - INPE :093 001 261

Biologistes-coresponsables : Aurélie Driss-Corbin / Bénédicte Roquebert

Biologistes Médicaux

A. Amara Petitjean	A. Ganon	L. Lohmann	S. Schmit
H. Belaouni	S. Haim-Boukobza	S. Malard	S. Serero
J-M. Costa	P. Kleinfinger	S. Mehlal Sedkaoui	S. Trombert
M-M. Coude	I. Lacroix	M. Perret	M. Valduga
S. Defasque	I. Lanois	M. Roussel	A. Valeri
F. Floch	A. Legrand	S. Samaan	L. Verdurme
			B. Visseaux

Biologistes Généticiens

D. Trost

**ZAMRANE
ABDEL-ILAH**

Né(e) le 01.02.1965

Sexe : M

Dossier n° : 22V0552999

Transmis par LABM HAY HASSANI

Vos références : INMA1398570 / 031022046 08968

Enregistré le : 05.10.2022 Edité le : 18.10.2022

Ex envoyé(s) au(x) : Laboratoire

G /w 994-101 /s 994-101

LABM HAY HASSANI

DOCTEUR BENBRAHIM SAMIRA

IMM B28 RDC N°1 BOULEVARD HAY HASSANI

IBN SINA

20200 CASABLANCA

MAROC

• SEROLOGIE DE LA BORRELIOSSE DE LYME #

Prélèvement : 03.10.2022 Sérum 10h 00

Ac anti-B. burgdorferi IgG

Limite

11,0 UA/mL

Seuil : 10 UA/mL

(13.08.22 : <5,0)

< 10 UA/mL : Recherche négative
De 10 à <= 15 UA/mL : Taux limite
> 15 UR/mL : Recherche positive

Réactif : LIAISON® Borrelia IgG DiaSorin

Ac anti-B. burgdorferi IgM

Positif

40,0 UR/mL

Seuil : 16 UR/mL

(13.08.22 : 17,0)

Résultat contrôlé.

< 16 UR/mL : Recherche négative
De 16 à < 24 UR/mL : Taux limite
>= 24 UR/mL : Recherche positive

Réactif : EUROIMMUN

Prélèvement : 10.08.2022 Sérum Antérieur

Ac anti-B. burgdorferi IgG

Négatif

<5,0 UA/mL

Seuil : 10 UA/mL

< 10 UA/mL : Recherche négative
De 10 à <= 15 UA/mL : Taux limite
> 15 UR/mL : Recherche positive

Réactif : LIAISON® Borrelia IgG DiaSorin

Ac anti-B. burgdorferi IgM

Limite

18,0 UR/mL

Seuil : 16 UR/mL

< 16 UR/mL : Recherche négative
De 16 à < 24 UR/mL : Taux limite
>= 24 UR/mL : Recherche positive

Réactif : EUROIMMUN

Augmentation du taux des IgG anti-B burgdorferi avec persistance d'IgM.

A interpréter en fonction du contexte clinique.

Un test de confirmation en immunoempreinte est recommandé.

